

Maire

Greffier-trésorier

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine de-Newton, tenue le mardi 13 septembre 2022 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette
Conseiller #2 - monsieur Pierre Cholette
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, M. Shawn Campbell

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, et la directrice du service de l'urbanisme et chargée de projets, madame Stéphanie Sigouin, sont également présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance d'août 2022
3. Demande de subventions, commandites ou autres demandes
4. Administration et finances
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et payés d'août 2022
 - 4.2 Dépôt du rapport financier pour l'année 2021
 - 4.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021
 - 4.4 Entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances
5. Service des travaux publics
 - 5.1 Octroi d'un contrat de travaux mécaniques pour le tracteur New Holland
 - 5.2 Octroi d'un contrat pour la pose d'une vitre brisée pour le tracteur Massey Ferguson
Une correction est apportée à ce point afin de retirer le mot «brisée»
6. Service de sécurité incendie
 - 6.1 Approbation du tableau d'évaluation des indicateurs de performance en sécurité incendie de l'année 2021 et autorisation le directeur du Service des incendies à transmettre ce tableau à la MRC
7. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
8. Varia
9. Mot du Maire
10. Questions des citoyens
11. Ajournement ou levée de la séance

Il est proposé d'ajouter deux points à la section Varia :

- 8.1 Demande d'une contribution financière pour la tenue d'une fête d'Halloween
- 8.2 Tenue d'un concert de Noël organisé par la municipalité

22-09-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,

Maire

Greffier-trésorier

APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté incluant la correction au point 5.2 et l'ajout à la section Varia des deux points cités ci-dessus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
M. Mario Pitre ayant voté contre la résolution.

2. Approbation du procès-verbal de la séance d'août 2022

22-09-02 CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 a été mise à la disposition des membres du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 soit approuvé tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.

3. Demandes de subventions, commandites ou autres demandes

4. Administration et finances

4.1 Approbation des comptes à payer et payés de juillet 2022.

22-09-03 IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

D'approuver les comptes à payer et payés provenant des fournisseurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 139 562.97\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

4.2 Dépôt du rapport financier pour l'année 2021

22-09-04 CONSIDÉRANT la présentation aux membres du conseil municipal, préalablement à la présente séance, du rapport financier de la municipalité préparé par la firme BCGO, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

DE prendre acte du dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton préparé par la firme BCGO, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

D'approuver et d'adopter tel rapport financier et d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour information et suivi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.

4.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021

22-09-05 CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) qui stipulent que le Maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre ainsi que ceux contenus au rapport du vérificateur externe mandaté par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le maire a fait lecture, lors de la séance tenante, de son rapport sur les faits saillants.

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE procéder à la publication de tel rapport sur le site Web de la municipalité, pour consultation par toute personne intéressée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.

4.4 Entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances

22-09-06 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) et des articles 569 à 575 du Code municipal du Québec, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est présentement à renouveler l'entente-cadre avec les municipalités locales pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que ces dernières souhaiteraient exécuter à leurs frais ainsi que pour le recouvrement des créances découlant des travaux effectués par la MRC en application des articles 104 et 105 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton avait signé pareille entente avec la MRC en 2016 et que celle-ci est venue à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité verse annuellement une quote-part pour les dépenses de la MRC reliées aux travaux qu'elle doit exécuter dans les cours d'eau en cas d'obstruction ou d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU,

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit conserver pour elle sa compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux;

Maire

Greffier-trésorier

QUE la municipalité ne renouvellera pas avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Service des travaux publics

5.1 Octroi d'un contrat de travaux mécaniques pour le tracteur New Holland

22-09-07

CONSIDÉRANT QUE la maintenance sur le tracteur New Holland de la municipalité n'a pas été effectuée de façon régulière dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE des réparations mécaniques importants doivent maintenant être exécutés sur le tracteur afin de le remettre en état et d'éviter que d'autres bris surviennent;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des travaux par Machinerie CH inc. totalise 3 636.12 \$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

QU'un contrat de réparations mécaniques pour le tracteur New Holland soit octroyé à Machinerie CH inc. pour un montant de 3 636.12 \$ (taxes en sus);

QU'un service de changement d'huile sur le véhicule soit ajouté aux réparations à faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

5.2 Octroi d'un contrat pour la pose d'une vitre pour le tracteur Massey Ferguson

22-09-08

CONSIDÉRANT QUE le bris du pare-brise du tracteur Massey Ferguson;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation par Les Equipements Colpron St-Clet inc. pour l'achat et l'installation d'un nouveau pare-brise représente un montant de 1 621.12 \$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU

QU'un contrat pour l'achat et l'installation d'un nouveau pare-brise pour le tracteur Massey Ferguson soit octroyé à Les Equipements Colpron St-Clet inc.. pour un montant de 1 621.12 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6. Service des travaux publics

6.1 Tableau d'évaluation des indicateurs de performance en sécurité incendie de l'année 2021

22-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

D'approuver le tableau d'évaluation des indicateurs de performance en sécurité incendie de l'année 2021 et d'autoriser le directeur du Service des incendies à transmettre ce tableau à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

8. Varia

8.1 Demande d'une contribution financière pour la tenue de la fête d'Halloween

22-09-10 CONSIDÉRANT QUE madame Gabrielle Méthot, citoyenne de Sainte-Justine-de-Newton, souhaite organiser un événement dans le cadre d'une soirée d'halloween pour enfants qui sera tenue le 31 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Méthot demande la contribution financière de la municipalité au montant de 2 500 \$ permettant l'achat des items suivants pour l'évènement :

Souper hot-dog, boissons et autres	800 \$
Cadeaux lumineux	240 \$
Décorations	1 300 \$
Poste	160 \$;

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de l'évènement, madame Méthot demande que la salle du centre communautaire et la grande tente soient gracieusement mises à sa disposition du 24 octobre au 2 novembre 2022 ainsi que l'utilisation de l'imprimante de la municipalité lui soit permise afin d'imprimer les invitations.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

QU'une contribution financière pour un montant de 2 500 \$ telle que détaillée et que l'utilisation des infrastructures et biens de la municipalité telle que décrite soient accordées à madame Gabrielle Méthot pour l'organisation d'une soirée d'halloween pour enfants le 31 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Tenue d'un concert de Noël organisé par la municipalité

22-09-11 IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU

QUE la municipalité verse la somme de 1 500 \$ à l'Ensemble vocal les Enchanteurs pour la tenue d'un concert de Noël le 27 novembre 2022 à 15h30 à l'église de Sainte-Justine-de-Newton;

QUE le concert soit offert gracieusement par la municipalité à la population mais que les contributions volontaires soient acceptées pour être remises à un organisme charitable de la région.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre la résolution.

9. Mot du maire

Le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience concernant certains sujets

Maire

Greffier-trésorier

d'actualité et demande aux conseillers d'ajouter, au besoin.

10. Questions des citoyens

Le maire, Shawn Campbell, invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

12. Levée de la séance

22-09-12 CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU,

QUE la séance ordinaire du 13 septembre 2022 soit levée à 21h21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire